

Établir les états financiers en normes IFRS



CF-48 3 Jours (21 Heures)

Description

Cette formation à la comptabilité financière animée par des praticiens est résolument orientée vers la mise en œuvre opérationnelle des normes IFRS et s'appuie sur de nombreux cas pratiques et illustrations. Vous réaliserez pendant la formation le passage des comptes d'une entité du format français au format IFRS. De plus l'actualité des normes IFRS conduit à des changements importants sur plusieurs domaines : les instruments financiers (IFRS 9) et les contrats de location (IFRS 16).

À qui s'adresse cette formation ?

Pour qui

Cadre comptable ou financier, consolideur et contrôleur de gestion.

Prérequis

Aucun.

Les objectifs de la formation

- Maîtriser les principes de présentation des états financiers en normes IFRS.
- Situer l'incidence des normes IFRS dans l'évaluation et la présentation des actifs et passifs.
- Être capable d'établir des comptes conformes aux normes IFRS.
- Appréhender les principales divergences entre les normes IFRS et le référentiel français.

Programme de la formation

Identifier les caractéristiques des états financiers IFRS

- Objectifs des états financiers.
- Caractéristiques des états financiers.

Comptabiliser les immobilisations incorporelles

- Comptabilisation initiale.
- Traitement des coûts de développement.
- Activation des coûts d'emprunt.

Comptabiliser les immobilisations corporelles Définition et comptabilisation.

- Approche par composant.
- Traitement des coûts ultérieurs.
- Amortissement et modification du plan d'amortissement.

Traiter les contrats de location

- Activation et estimation initiale du droit d'utilisation.
- Traitement des changement d'estimation et des modifications de contrat.

Maîtriser les modalités du test de dépréciation

- Principes du test de dépréciation.
- Comptabilisation de la perte de valeur.

Constater et enregistrer les provisions

- Conditions de constitution.
- Actualisation des provisions.

Évaluer et enregistrer les avantages du personnel

- Comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi.
- Traitement des écarts actuariels.

Comptabiliser les instruments financiers et les opérations en devises

- Évaluation et comptabilisation des instruments financiers primaires.
- Les règles de conversion